

Les braqueurs de l'A8 condamnés hier devant les assises du Var

Dans un délibéré nocturne, dans la nuit de jeudi à vendredi, la cour d'assises du Var a condamné les six protagonistes des vols à main armée sur l'autoroute A8 à Brignoles, et de l'association de malfaiteurs formée pour attaquer un boulanger dans le Cantal.

La cour a suivi d'assez près les réquisitions de l'avocat général Pierre Arpaia en ce qui concerne les peines, sauf pour Pierre-Jean Filiquier.

Seconds couteaux

Ainsi Jessica, la Toulonnaise de 27 ans qui se trouvait dans la voiture ouvreuse du projet de braquage à Aurillac, a été condamnée à deux ans de prison avec sursis.

Pour son avocate, M^e Alexandra Garnier, son seul tort avait été d'escorter son petit ami Filiquier, « sur un coup de tête, pour s'assurer qu'aucune de ses autres maîtresses ne l'accompagnerait ».

Mathias, 26 ans, l'ami hyérois de Filiquier, qui a perdu le contrôle de la voiture des braqueurs d'Aurillac, a été condamné à trois ans de prison, dont deux avec sursis.

La cour n'a pas ordonné contre lui de mandat de dépôt, comme l'avait demandé M^e Bertrand Pin au bénéfice « de son attitude loyale durant la procédure et de ses facultés de réadaptation ».



Jessica et Mathias ont bénéficié d'un large sursis. À droite, Michel a été placé sous mandat de dépôt.

(Croquis d'audience Rémi Kerfridin)

Arrivé libre, Michel est incarcéré

En revanche, et bien qu'il n'ait pas subi un jour de détention provisoire dans cette affaire, Michel Thouvenot, 21 ans, a été incarcéré après sa condamnation à quatre ans de prison dont trois avec sursis. Il avait avoué sa participation au hold-up de la station Agip, le 13 juin 2010, sur l'aire d'autoroute de Cambarette Nord. Pierre-Jean Filiquier, 28 ans, n'avait jamais avoué quoi que ce soit, et surtout pas avoir été à l'origine du

projet de braquage du boulanger d'Aurillac. Ce rôle de « chef de bande » avait conduit l'avocat général à requérir sept ans de prison.

Pour son avocate, M^e Nadia El Bouroumi (Avignon), sa mise en cause ne découlait que des aveux des autres protagonistes, qui l'avaient chargé.

« Ils ont reconnu un peu, mais dit énormément de mensonges. Je vous demande une peine équitable, au bénéfice du doute. »

Filiquier a été condamné à quatre ans ferme.

Cinq et six ans pour les braqueurs

Impliqué dans tous les faits poursuivis, Eric de Sainte-Anastasia, qui n'avait que 17 ans cet été 2010, a été condamné à cinq ans ferme. Pour sa défense, M^e Juliette Bouzereau aurait souhaité « qu'il bénéficie plus largement de l'excuse de minorité ».

Logiquement, la peine la plus importante, six ans d'emprisonnement, a frappé Dylan Pongerard, 22 ans. Il avait également participé à tous les faits, mais il était majeur. Pour sa défense, M^e Laura Ruggirello a repris l'une de ses déclarations devant le juge.

« Il avait dit que son arrestation était " un mal pour un bien ". C'est une prise de conscience. »

G. D.